



Inauguration du Centre Technique de la Marigarde

4 décembre 2009 à 11h

Contexte et fonctionnement : la collecte des déchets sur le Pôle Azur Provence

Les collectivités en charge de la gestion des déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets liés aux activités économiques), ont un rôle essentiel pour atteindre l'objectif de 7 % de réduction par habitant des ordures ménagères et assimilées, sur une période de 5 ans, fixé par le Grenelle Environnement.

Le Pôle Azur Provence est compétent depuis 2003 en matière de collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire. **1000Tonnes par an d'encombrants sur la voie publique sont collectés par les services du Pôle Azur Provence**, sous forme de dépôts sauvages, de rendez-vous à domicile ou de pose de caissons dans les hameaux et copropriétés.

La collecte des déchets est effectuée en régie sur Mouans-Sartoux, le reste du territoire est assuré par un prestataire privé.

La collecte des encombrants est effectuée en régie.

Le Président Jean-Pierre Leleux et les élus de la communauté d'agglomération se sont engagés à être exemplaires et à appliquer en interne tous les gestes quotidiens nécessaires à la réduction de ces déchets. Qui plus est, le Pôle Azur Provence intègre également dans la rédaction de ses cahiers des charges concernant notamment les chantiers BTP, **l'utilisation de produits respectueux de l'environnement et la réduction des déchets liés aux chantiers.** **Le travail de sensibilisation auprès de la population** doit également se poursuivre et être renforcé auprès de la population pour une meilleure compréhension des enjeux liés à la gestion de leurs déchets l'apprentissage de gestes concrets pour l'environnement. La collectivité doit donner les moyens de devenir éco-citoyen.

Historique du projet

Un premier centre technique intercommunal a été construit en 2006 route de Tiragon à Mouans Sartoux pour rassembler l'ensemble des véhicules et le personnel du service de collecte des ordures ménagères et assimilés agissant sur la ville.

Le site de la Marigarde accueillait anciennement les services propretés de la Ville de Grasse.

Le PAP a acquis les locaux qui jouxtent la déchetterie du SIVADES en été 2007. Les 1^{er} travaux de désamiantage on eut lieu en début d'année 2009, suivit d'une grosse partie de démolition et rénovation.

Objet des travaux sur le site de la Marigarde

Le Pôle Azur Provence a réhabilité ce site en **centre technique intercommunal pour les 5 véhicules et 11 personnes assurant la collecte des encombrants sur l'ensemble du territoire.**

Ce site permettra **d'accueillir les véhicules, de les entretenir** (garage et aire de lavage), permettra aux agents du service d'assurer leur prise de poste (vestiaire douche, salle de repos) et comprend un bureau pour le responsable de secteur.

Quelques chiffres

Montant des travaux : 215 000€

Acquisition foncière auprès de la ville de Grasse : 149 000€.

Total de l'opération : 364 000€

Le service collecte environ 1000Tonnes par an d'encombrants sur la voie publique sous forme de dépôts sauvages, de rendez-vous à domicile ou de pose de caissons dans les hameaux et copropriétés.

Collecte des ordures ménagères : 32 000 T/ an

Collecte des emballages : 1 470 T en 2008 contre 1 398 T en 2007

Collecte du verre : 1709T/an

Collecte du papier : 1261 T/ an

Collecte de vêtements : 235 T /an

Films plastiques (collecte spécifique aux entreprises) : 32 T / an

Cartons (collecte spécifique aux entreprises) : 338 T /an

Végétaux : 20T / an

Déchets tout confondus : 38 337T

Contact

Responsable de la collecte des déchets, Elodie Potherat

04 97 05 22 58 ou elodie.p@poleazurprovence.com